

CONSEIL D'ETAT

Château cantonal
1014 Lausanne

Monsieur le Conseiller fédéral
Ueli Maurer
Chef du Département fédéral des finances
Bundesgasse 3
3003 Berne

Réf. : MFP/15024979

Lausanne, le 13 mars 2019

Procédure de consultation :

Introduction de l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers avec d'autres Etats partenaires à partir de 2020/2021

Monsieur le Conseiller fédéral,

Le Conseil d'Etat a pris connaissance du présent projet qui vise l'introduction de l'échange automatique de renseignements (EAR) avec d'autres Etats partenaires, à savoir l'Albanie, l'Azerbaïdjan, le Brunei Darussalam, la Dominique, le Ghana, le Kazakhstan, le Liban, Macao, les Maldives, le Nigéria, Niue, le Pakistan, le Pérou, les Samoa, Saint-Martin, Trinité-et-Tobago, la Turquie et le Vanuatu.

Comme pour les consultations précédentes concernant l'EAR, le Conseil d'Etat approuve les démarches entreprises avec ces autres Etats partenaires.

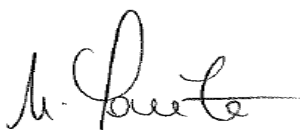
La mise en œuvre de l'EAR vise principalement à éviter l'inscription de la Suisse sur la liste des Etats non coopératifs et, ainsi, à lui permettre de parer aux possibles mesures défensives.

De plus, l'extension du champ d'application de l'EAR permet de créer des conditions de concurrence équitables (level playing field) à l'échelle mondiale, ce qui répond aux intérêts de la place financière suisse.

Nous vous remercions d'avoir consulté le Canton de Vaud sur ce projet et vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, l'expression de notre haute considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LA PRESIDENTE



Nuria Gorrite

LE CHANCELIER



Vincent Grandjean

Copies

- ACI
- OAE
- vernehmlassungen@sif.admin.ch